

## **AVANT-PROPOS :**

Avant d'amorcer la lecture de ce schéma d'aménagement révisé, il est important d'établir la place qu'il occupe au niveau de la planification régionale.

Certains principes dans le cadre de la planification du territoire régional doivent être soulignés. Ceux-ci sont le respect de **l'autonomie municipale et la distinction du schéma d'aménagement par rapport aux autres instruments de planification.**

Les municipalités locales sont d'importants acteurs pour la mise en œuvre du schéma d'aménagement. La planification régionale, pour être efficace, doit prendre en considération l'autonomie locale. Le respect du partage des responsabilités entre le niveau local et le niveau régional s'avère une condition de base à la mise en place d'un processus permanent de concertation pour en arriver à une action efficace.

La distinction du schéma d'aménagement par rapport aux autres instruments de planification doit être faite. Ainsi, l'aménagement du territoire vise la planification de la répartition des activités et des constructions sur le territoire. Il touche l'aspect physique du développement régional. Ses orientations doivent donc pouvoir se traduire en terme physico-spatial. Le schéma d'aménagement ne doit pas confondre la planification socio-économique avec celle de l'aménagement du territoire, bien que ces deux démarches soient liées l'une à l'autre. Cet outil de planification ne doit pas se substituer aux plans de développement socio-économique existants mais plutôt les compléter.

Le schéma d'aménagement est un cadre de référence pour l'ensemble des instruments d'aménagement du territoire qui seront élaborés ultérieurement. Par conséquent, le caractère du schéma doit demeurer général et respecter le rôle inhérent à chacun de ces instruments.

Enfin, au delà d'un cadre normatif, le schéma d'aménagement doit être d'abord perçu comme un outil d'orientation du développement régional auquel, parmi les moyens de mise en œuvre, les normes sont utilisées.